



CHAMPIONNATS JEUNES D'INDRE-ET-LOIRE 2025

Avoine – 29 novembre 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

L'organisation des Championnats d'Indre-et-Loire jeunes est placée sous la direction de M. Michel KRAUSS, Président du CDJE37, M. Jean-Louis SALVAING pour le Club d'échecs d'Avoine et de M. Pascal HEGEDUS pour le club « Les Cavaliers de Nerra »
Les règles du jeu sont celles du 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et qui sont entrées en application au 1er janvier 2023

Les appariements se font au Système Suisse à l'aide de la dernière base pour papi.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs affiliés à la FFE (licence A) et appartenant à un Club d'Indre et Loire.

Article 2 :

Les championnats se déroulent en 2 journées :

1) Le club d'Échecs d'Avoine accueille le samedi 29 novembre 2025 les catégories U8 Mixte et U10 Mixte

- La cadence est de 2 x 15 min + 5 sec par coup pour toute la partie.
- L'arbitrage des championnats est confié à Noël DAL PRA
- Le championnat U8 Mixte est homologué FFE avec le n° 69490
- Le championnat U10 Mixte est homologué FFE avec le n° 69491
- Les parties compteront pour le classement FFE

2) Le club « Les Cavaliers de Nerra » accueille le dimanche 30 novembre 2025 les catégories U12 Mixte, U14 Mixte et U16 Mixte

- La cadence est de 2 x 25 min + 10 sec par coup pour toute la partie.
- L'arbitrage des championnats est confié à Jean-Claude TEMPLEUR

Article 3 : Inscriptions U8 Mixte et U10 Mixte

Clôture des inscriptions : mercredi 26 novembre à 23h59. Le championnat se déroule en 5 rondes.

Inscrire un jeune aux Championnats équivaut, pour lui-même et ses parents, à s'engager au respect de ce règlement intérieur.

Le pointage aura lieu le samedi 29 novembre 2025 de 13h à 13h45. La 1^{ère} ronde est à 14h.

Les 4 rondes suivantes s'enchaîneront dans un délai de 5 min après la fin de la dernière partie.

Article 4 : Qualifications pour la phase régionale

- 1) Les joueurs qualifiés d'office pour les phases ultérieures, régionales ou nationales peuvent participer au championnat du CDJE 37. Pour mémoire, les critères de qualification sont décrites dans le J01, règlement du Championnat de France Jeunes, ainsi que dans le règlement des Championnats Jeunes de la Ligue CVL.
- 2) Sont qualifiés sinon, les trois premiers, hors qualifiés d'office, de chaque catégorie ainsi que tous les joueurs obtenant la moitié des points possibles, plus un demi.
- 3) Le système de départage en cas d'égalité de point est
 - a. le buchholz tronqué,
 - b. le cumulatif
- 4) Le classement de la grille américaine sera celui pris en compte pour l'attribution des titres. Aucun blitz de départage ne sera organisé en cas d'égalité.

Article 5 : Équipe d'arbitrage

L'équipe arbitrale est composée de Noël DAL PRA, arbitre principal et de Jean Louis SALVAING, arbitre AFO2

Article 6 : Rappel des règles pour les joueurs débutants

Les règles appliquées sont celles du livre de l'arbitre d'octobre 2025

L'enregistrement des coups n'est pas obligatoire.

Rappel sur les règles du jeu d'échecs

- utiliser les 2 mains pour effectuer une prise, une promotion, le roque est un coup illégal, articles 4.1 et 7.5.4.
- si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal : article 7.5.2.
- prendre le roi de l'adversaire est un coup illégal, article 1.4.1.
- déclencher la pendule de l'adversaire sans jouer de coup est un coup illégal article 7.5.3.

L'annexe A (règles concernant les tournois à cadence rapide) s'appliquera lors du tournoi en complément des règles de base
A ce titre, les règles suivantes seront respectées :

- A.5.1 : Règle sur le placement incorrect des pièces sur l'échiquier, le placement incorrect de l'échiquier.
- A.5.2 : Rappel sur les coups illégaux : un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.
Un arbitre qui voit une violation de l'article 4 doit intervenir, sans attendre la demande du joueur.
- A.5.5 : En cadence rapide, l'arbitre signale le tombé du drapeau, s'il le constate.

Article 7 : Application des coups illégaux dans le tournoi

Le joueur achevant un coup illégal se voit attribuer une pénalité de 1 min à la pendule (rajoutées au temps de son adversaire).

Au 3^{ème} coup illégal, la partie est perdue.

Article 8 : Comportement des joueurs (et des spectateurs)

- Les parties amicales et analyses sont interdites dans l'espace de jeu.
- Les téléphones portables doivent demeurer éteints ; tout son émis par un téléphone entraîne la perte de la partie.
- D'une manière générale, il est formellement interdit d'apporter des téléphones mobiles et autres moyens électroniques de communication non autorisés par l'arbitre dans l'espace de jeu. Si le téléphone ou tout autre dispositif électronique d'un joueur se manifeste dans l'espace de jeu pendant la partie, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.
- Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre (Article 12.7). Les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés à entrer dans les salles de jeu. L'arbitre expulsera les contrevenants de la salle de jeu tant qu'une partie est en cours.
- Tout joueur qui a terminé sa partie devient spectateur et il est souhaitable qu'il ne reste pas debout autour d'une partie en cours.
- Les spectateurs n'ont pas le droit d'être présents dans la salle de jeu tant qu'au moins une partie reste en cours.

Au début, pendant et à l'issue de chaque rencontre, les joueurs

- vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leurs appariements.
- Au trait ne sont pas autorisés à quitter sa table de jeu sans l'autorisation d'un arbitre.
- Une fois la partie terminée, les deux joueurs se signalent à un arbitre afin que ce dernier valide le résultat ; après l'intervention de l'arbitre de salle, ils remettent leurs pièces en place et éteignent leur pendule.
- Tout joueur ayant terminé sa partie devient un spectateur.
- annonceront **ensemble** le résultat à l'arbitre référent de leur tournoi.

Article 9 : Récompenses

1 coupe aux 3 premiers et premières de chaque tournoi. Une médaille à chaque participant(e).

Fait à Avoine le 29/11/2025

L'arbitre principal

Noël DAL PRA



Le Club Organisateur

Jean Louis SALVAING



Le Président du CDJE 37

Michel KRAUSS

